

**VILLE DE GERBEROY**  
**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal**  
**du 20 février 2009**

L'an deux mil neuf, le vingt février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mademoiselle Yvette Autricque, Maire.

Etaient présents Mlle Yvette Autricque – Mmes Françoise Guineau, Lise-Marie Lassalle, Marie-Catherine Portugal - MM. Pierre Chavonnet, Alain Delafontaine, Christian Pillon, Igor Wilkes.

Représentés M. Blancard donne pouvoir à M. Delafontaine  
M. Blondel donne pouvoir à Mlle Autricque  
Mme Gréboval donne pouvoir à Mme Guineau

Secrétaire de séance Mme Marie-Catherine Portugal.

Assistait également Mme Erika Péroz

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Sur demande de Monsieur Chavonnet, le point des questions diverses relatif à la taille des ifs est modifié comme suit : « Récente taille des ifs du cimetière : M. Blancard évoque la nécessaire qualité dans l'entretien des espaces verts, et ce, dans un esprit de préservation du patrimoine végétal de la commune ». De même, Madame Guineau souhaite qu'apparaissent dans l'énumération des travaux à prévoir sur la commune, le problème d'infiltration des eaux pluviales au cimetière, la création d'un trottoir et d'une bande piétonne au Pommier Malsoin ainsi que la suppression des panneaux « Interdit aux chevaux et aux cavaliers ». Le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2008 est adopté à l'unanimité avec ces deux modifications.
- **Bilan d'activités 2007 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte** : Le Maire présente au Conseil Municipal le document « bilan d'activités 2007 » de la CCPV. A la demande unanime des membres du Conseil Municipal, ce bilan est à étudier et son approbation est reportée à la prochaine séance.
- **Prévisions de travaux 2009 et FCTVA** : Dans le but de relancer l'économie française, la Préfecture propose aux collectivités territoriales le remboursement anticipé de la FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) si les travaux 2009 sont d'un montant supérieur aux années précédentes. Ceci n'est pas le cas pour Gerberoy. La commune, par conséquent, ne sollicitera pas le remboursement anticipé de la TVA.
- **Demande de subventions au titre de la Dotation Globale d'Equipement** : Le Maire précise que la Dotation Globale d'Equipement (DGE) permet, si accord, de percevoir une subvention de l'Etat à hauteur de 40 ou 50% des travaux Hors Taxes. 3 projets seront alors présentés :
  - Evacuation des eaux pluviales vers le Chemin d'Arundel pour un coût de 19 600 € HT (devis fourni par la DDE)
  - Consolidation du pignon de l'Ancienne Ecole pour un coût de 2 234,90 € HT (devis de l'Entreprise Denis)
  - Remplacement de l'armoire électrique dans l'allée du Jeu de Tamis pour un coût de 2 057,22 € (devis fourni par l'Entreprise Leroy).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les différents devis et demande au Maire de solliciter l'aide financière de l'Etat, au titre de la DGE.

Monsieur Pillon rappelle qu'il serait souhaitable de solutionner le problème des infiltrations de la Tour Porte. Un devis a été sollicité en 2008 auprès de l'entreprise Denis qui sera re-contactée par la mairie afin de présenter une demande de financement auprès du Conseil Général de l'Oise. D'autres travaux sur le patrimoine seront présentés au prochain conseil municipal ; un rendez-vous à ce sujet a été sollicité auprès de Monsieur Maugez, Conseiller Général du canton.

- **Réflexions sur le stationnement 2009** : Le Maire propose une réunion spécifique à ce sujet du comité de stationnement et de tous les membres du Conseil municipal le samedi 14 mars à 10h00. Le comité forestier

sera également invité pour proposer des plantations dans la commune. Pour le projet d'aménagement du carrefour RD 930/95, la DIREN et la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites ont émis un avis défavorable. M. Wilkes souligne que selon Monsieur Bince « Gerberoy est un village à protéger, c'est pourquoi la DIREN proposera une étude pour mettre en place une protection plus forte du village ».

- **Projet de convention avec l'Office de Tourisme de la Picardie Verte** : Le Maire propose la reconduction à l'identique de la convention en insistant sur la qualité de l'accueil. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce projet et autorise le Maire à signer cette convention. L'OTPV serait intéressé pour s'installer à Gerberoy de façon permanente à partir de 2010. Une réflexion sera conduite avec les responsables du comité tourisme et culture.
- **Sentiers de randonnées pédestres et équestres** : Les circuits de randonnée proposés par la CCPV (« chemin des ânes » et « la boucle des deux châteaux ») sont acceptés par les membres du Conseil Municipal. Le Maire a sollicité l'appui de la CCPV pour la remise en état du chemin du Thairer. La commune prend note qu'il s'agit de chemins pédestres et ouverts aux cyclistes et cavaliers et non aux véhicules motorisés.
- **Association Fête des Roses : Bilan 2008, projets 2009** : Monsieur Chavonnet expose le bilan positif de l'association. Suite de la démission de Madame Rophé, une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le vendredi 20 février à 20h00 au cours de laquelle Madame Cécile Gréboval a été élue au poste de présidente. Une prochaine réunion aura lieu le samedi 7 mars à 11h00 à l'ancienne école. Le conseil municipal remercie tous les bénévoles pour leur aide et tout particulièrement Mesdames Rophé et Knapp.
- **Projets d'animations 2009** : Trois associations ont fait connaître leurs projets d'animations en 2009 :
  - « La Gerboréenne », présidée par Monsieur Benoît Guilloux, commémore la bataille de 1435 les 9 et 10 mai. L'accord est donné pour l'occupation de 4 points du territoire communal pour l'implantation de tentes médiévales. La Halle sera prêtée à titre gracieux le dimanche après-midi pour un concert et contes (spectacle gratuit). (Remarque : le stationnement devra être étudié par l'association à qui le Maire a demandé de prévoir des personnes pour gérer le parking le dimanche 10 mai 2009).
  - « Le Clos de Gerberoy », présidé par Monsieur Jean-Pierre His, organisera un marché fermier sous la Halle et dans l'ancienne école le dimanche 27 septembre 2009.
  - L'association des commerçants « Gerberoy passionnément » est présidée par Monsieur Laurent Ono-dit Biot. Cette association organisera des marchés et expositions d'artisanat en avril, juin, juillet, août et novembre.Sur proposition du maire, les tarifs de location adoptés par le Conseil Municipal sont les suivants en 2009 :
  - Pour la location de la Halle, le tarif est de 200 € par jour, 100 € /jour pour les associations et les habitants de la commune. Afin d'aider les associations, le tarif en 2009 sera réduit de 50 %.
  - Pour la location de l'ancienne école, le tarif est de 80 € par jour, 40 € /jour pour les associations et les habitants de la commune.
- **Contribution financière « classe de neige »** : Le collège de Marseille en Beauvaisis organise une classe de neige du 22 mars au 28 mars 2009. Un enfant de Gerberoy étant concerné, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une aide financière de 50 € du budget communal et 50 € du budget du CCAS.
- **Comité des œuvres sociales pour le personnel communal** : Suite à la réforme statutaire de la fonction publique territoriale de 2007, les communes ont pour obligation de verser des prestations sociales à leurs agents. Le conseil municipal vote à l'unanimité l'adhésion de la commune au comité des œuvres sociales de l'Oise. Pour 2009, la cotisation est de 320,48 €.
- **Questions diverses** :
  - **Musée d'Hétomesnil** : Le conseil municipal renouvelle la cotisation annuelle de 15 € pour 2009.

- Impôts 2008 : À titre d'information, le tableau des impôts de l'année 2008 sera affiché dans le cadre de la mairie.
- Recensement de la population : Mme Péroz informe le conseil municipal des résultats du dernier recensement. Un tableau récapitulatif de l'évolution de la population gerboréenne depuis 1999 sera affiché. Les résultats plus détaillés peuvent être consultés sur le site Internet de l'INSEE ([insee.fr](http://insee.fr)).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h30.